

QUELQUES PICTOGRAMMES A CONNAITRE

Beaucoup d'autres pictogrammes cohabitent avec les labels officiels sur les étiquettes des produits que nous consommons ! En voici quelques uns à connaître.

Etiquetage CE : ce pictogramme garantit la conformité du produit aux exigences en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de protection du consommateur.

Etiquetage DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) : la poubelle barrée signifie que le produit ne doit pas être jeté à la poubelle lorsque l'on veut s'en débarrasser. Il convient de l'apporter en magasin ou en déchetterie (toutes les explications sont sur www.collectons.org)



Point vert : présent sur les emballages, ce pictogramme n'a pas de connotation environnementale, il indique simplement que le producteur a contribué financièrement auprès d'un éco-organisme (Eco-Emballages ou Adelphe) pour aider les communes à collecter et valoriser les déchets d'emballages



L'étiquette énergie : celle-ci est présente sur la plupart des gros appareils électroménagers : réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle et fours. L'étiquette met en avant la performance énergétique de l'appareil selon un barème classé de A à G (A+++ à D dans certains cas). Cette information permet de repérer les appareils les plus sobres en énergie, ce qui n'est pas anodin : de grosses économies peuvent être réalisées pendant la phase d'utilisation de l'équipement.

Energie	
Fabricant Modèle	Logo ABC 123
Économe	A
Peu économe	
Consommation d'énergie kWh/an (sur la base du rendement déclaré pour des usages non commerciaux pendant l'année) La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de l'entretien de l'appareil.	274
Capacité de denrées fraîches l	162
Capacité de denrées congelées l	47
Brut	xz
de 1 m ³	
Sur la base d'informations détaillées figurant dans la brochure	
Marque CE et logo européen à l'usage des consommateurs	



L'association de consommateurs CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), créée en 1952, agit dans tous les domaines de la vie quotidienne. Indépendante, elle est agréée au titre de la défense des consommateurs, de la protection de l'environnement, de l'éducation populaire, comme association représentant les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle est reconnue représentative des locataires et copropriétaires. Elle est membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs et de Consumers International.

Adhérer à la CLCV c'est :

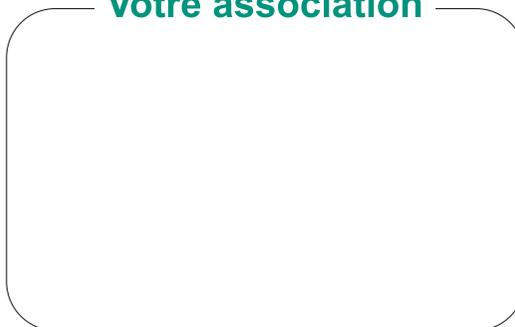
- ✓ Former un groupe de pression pour défendre ses droits et faire des propositions
- ✓ S'informer, disposer d'une documentation utile et pratique
- ✓ Participer à des échanges, des actions...
- ✓ Recevoir le premier magazine de la consommation citoyenne : *Cadre de Vie*
- ✓ Pouvoir s'abonner au service d'information juridique téléphonique, "CLCV SOS Juridique"
- ✓ Participer à l'action des consommateurs éco-citoyens pour améliorer la qualité de la vie

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre association locale et à consulter notre site www.clcv.org

topten

La CLCV a créé avec WWF, le guide d'achat sur Internet "Topten", qui sélectionne les produits les plus économes en énergie et ayant le moins d'impact sur l'environnement. www.guide-topten.com

Votre association



Siège national : CLCV 59 boulevard Exelmans
75016 Paris
Tél : 01 56 54 32 10
www.clcv.org



LES LABELS OFFICIELS POUR CONSOMMER RESPONSABLE



Consommation, Logement et Cadre de Vie
www.clcv.org

Les produits de notre quotidien regorgent de logos censés nous éclairer et nous informer dans nos choix de consommation responsable. Ces pictogrammes sont devenus tellement nombreux qu'il est difficile de s'y retrouver ! Il vaut mieux commencer par connaître la signification des labels officiels, qui sont aussi ceux qui présentent le plus de garanties.

QU'EST-CE QU'UN LABEL OFFICIEL ?

Un label officiel est créé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges défini avec l'ensemble des acteurs (producteurs et consommateurs). Il repose aussi sur une certification par un organisme tiers, afin d'assurer la crédibilité des engagements !

A l'inverse, beaucoup d'entreprises se créent des logos avec des allégations environnementales, sociales ou autre, mais il est difficile de vérifier leur bien fondé. On parle alors d'auto-déclaration.

ALIMENTATION



Les produits alimentaires qui bénéficient du label AB contiennent au moins 95 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique. Celle-ci met en œuvre un cahier des charges rigoureux qui inclut notamment des pratiques de culture et d'élevage respectueuses de l'environnement, sans utilisation de produits chimiques de synthèse. Le recours aux OGM (organismes génétiquement modifiés) est interdit. C'est la version européenne du label AB.



Depuis juillet 2010, les produits biologiques européens portent le logo spécifique de l'Union Européenne, l'Eurofeuille. En France, les deux logos (AB et l'Eurofeuille) peuvent figurer sur les emballages des produits Bio.

Le Label Rouge est une garantie de qualité de certains produits alimentaires (les volailles par exemple). Les produits estampillés Label Rouge se distinguent de leurs concurrents par une qualité gustative réputée « supérieure ». L'ensemble des étapes de production (de la matière première à la commercialisation) sont pris en compte dans les cahiers des charges. S'il ne porte pas directement sur l'environnement, le Label Rouge garantit le respect de pratiques plus conformes au développement durable (élevage en plein air, alimentation des bovins à l'herbe).



ENERGIE



Energy Star est un label d'origine Américaine adopté par l'Union européenne. Il garantit une faible consommation électrique des équipements de bureau de type moniteur d'ordinateur, ordinateur, imprimante, fax, ... La liste est disponible sur le site :

www.eu-energystar.org/fr/index.html



ENVIRONNEMENT



En matière d'environnement, on parle d'écolabel. En France, ils sont au nombre de deux : l'écolabel européen, et la marque NF environnement.

L'écolabel européen vise à promouvoir la conception, la production, la commercialisation et l'utilisation de produits et services ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie (de la fabrication à la fin de vie). Parallèlement, la qualité doit être équivalente aux autres produits et services de la gamme. Plusieurs catégories de produits peuvent bénéficier de l'écolabel : matelas, réfrigérateurs, téléviseurs, produits textiles, papier, liquide vaisselle, savons, shampoing, papier toilette, sac poubelle, ... certains types de services peuvent également être labellisés, tel les hôtels ou les campings. Un cahier des charges est établi pour chaque catégorie.



NF environnement est un écolabel purement français. A l'instar de l'écolabel européen, il certifie des produits qui présentent des impacts moindres sur l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie et



une aptitude à l'usage au moins équivalente à celle d'autres produits similaires. Parmi les produits susceptibles de revêtir ce label, on trouve les peintures, les enveloppes ou les filtres à café.



Les produits écolabellisés ne sont pas nécessairement plus chers ! Les acheter, c'est faire un geste pour l'environnement. Pour de plus amples informations, consultez le site www.ecolabels.fr.

QUELQUES LABELS OFFICIELS ETRANGERS



L'Ange bleu est un écolabel Allemand ; c'est l'équivalent de notre label NF environnement.

Le cygne blanc est l'écolabel des pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark, Islande et Finlande).



Le label social Belge ne se base pas sur des critères environnementaux mais sur des critères sociaux (bonnes conditions de travail pour l'élaboration du produit ou du service).